



## AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Norbert, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, statuera le mardi 13 octobre 2020 à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Norbert, sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

### **Propriété située sur le lot 3 452 249, au 2398 chemin du Lac**

La dérogation mineure #2020-0004 autoriserait l'implantation d'un abri d'auto attenant au garage qui serait situé en partie en cour avant, malgré alors que l'article 4.5.1 du règlement de zonage no 131 de la corporation municipale de Saint-Norbert interdit ce type de construction en cour avant.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande doit se présenter le mardi 13 octobre 2020 à 20 h 00 à la salle du conseil municipal située au 4, rue Laporte à Saint-Norbert.

Ou encore, dépendamment de la Santé publique, considérant si la tenue de la prochaine séance du conseil sera en huis clos, cet avis public annonçant habituellement la possibilité à toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil municipal sur la présente demande, se transforme en une consultation écrite d'une durée de 15 jours. La directrice et secrétaire-trésorières vous invite donc à soumettre vos commentaires, par courriel, au [municipalite@saint-norbert.net](mailto:municipalite@saint-norbert.net), au plus tard le 30 septembre 2020.

Donné à Saint-Norbert, ce 16 septembre 2020.

*Caroline Roberge,*  
Directrice générale et secrétaire trésorière